

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 20 DÉCEMBRE 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE,
M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS,
Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL,
M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES,
Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL,
M. Marc SIMEIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON,
Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER,
Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET,
M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Anne-Sophie RIGAULT,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI,
M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSEN par M. Joël PEYRE
M. Fabrice TOCABENS par M. David FOURNIER
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
M. Cyril BEYNET par Mme Lilou QUENNESSON
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL
Mme Françoise LICHIERE par Mme Zinèbe HADDAOUI
M. Thierry VALLEJOS par Mme Marie-Anne BERTRAND
Mme Annick WALDER par M. Claude NAHOUM
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Murielle MAGDELEINE
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOARD
Mme Christine LAGRANGE par Mme Anne GAGNIARD

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Ghislaine PERSIA
Mme Martine BAREL
Mme Catherine GAY

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2025

22

ACTION CULTURELLE : Attribution d'une subvention exceptionnelle et approbation de la convention de partenariat avec l'association des archivistes français pour l'organisation du 14ème colloque des archivistes communaux, intercommunaux et itinérants.

M. AUTHEMAN

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

L'Association des archivistes français (AAF), qui fédère plus de 3000 professionnels œuvrant dans les collectivités territoriales, l'Etat, les hôpitaux, les établissements publics, les associations et les entreprises, est la principale association représentative de la profession en France.

En son sein, la section des archivistes communaux, intercommunaux et itinérants rassemble plus de 1000 membres investis dans la gestion, la valorisation et la transmission du patrimoine archivistique local. Tous les trois ans, cette section organise un colloque national consacré à ses enjeux spécifiques.

Ce rendez-vous, porté conjointement par l'AAF et une collectivité d'accueil, connaît un succès croissant, rassemblant pendant trois jours environ 300 participants et une trentaine d'intervenants venus de toute la France.

L'organisation de ce colloque est :

- Un vecteur d'attractivité touristique à travers la participation des congressistes à des activités culturelles
- Un moteur de pérennisation des emplois locaux (hôtellerie, restauration) en garantissant une activité régulière surtout lors de périodes traditionnellement plus creuses.
- Un soutien de l'économie locale par les dépenses d'organisation qui bénéficient à toute la chaîne événementielle locale (location de sites, traiteur, etc.)

La ville d'Avignon a souhaité s'inscrire dans cette dynamique et a candidaté afin d'être Ville hôte de l'édition 2026, prévue du 4 au 6 novembre 2026. L'AAF a retenu cette candidature.

Afin d'assurer la pleine réussite de cet événement, l'AAF sollicite le soutien financier de la Ville. L'implication de la Ville hôte est, en effet, essentielle pour garantir la qualité et l'accessibilité de cette rencontre, qui contribue au rayonnement national du territoire hôte.

Il convient d'adopter la convention de partenariat qui fixe les obligations de chaque partie. Elle stipule notamment que la Ville s'engage à apporter une aide logistique à l'organisation par l'intermédiaire de l'équipe des archives municipales, à prendre en charge certains événements conviviaux lors de ces trois journées, et à attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association des archivistes français.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu le projet de convention annexé.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- APPROUVE** la signature de la convention avec l'association des archivistes français ;
- APPROUVE** l'attribution de la subvention de 10 000 € à l'association des archivistes français ;
- IMPUTE** cette dépense au chapitre 65 du budget principal ;
- AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Maire

Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance

Mme Marie-Anne BERTRAND



PARVENU A LA PREFECTURE LE 22/12/2025

ACTE PUBLIE LE 08/01/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :